

Les grands classiques du Réseau anti-arnaques : LES ABONNEMENTS A DES PRESTATIONS SUR INTERNET

La fin de la période estivale est l'occasion de consacrer plusieurs **Info-Alerte** aux grands classiques des cas traités par le **Réseau anti-arnaques**. Ce n° 1180 est dédié aux offres promotionnelles cachant un abonnement à des prestations payantes.

Le développement des ventes sur internet a multiplié le nombre d'offres promotionnelles : l'envoi d'un article de marque réputée à un prix ridicule ou des échantillons gratuits.

L'accroche publicitaire est redoutable et le consommateur verra trop tard le piège se refermer : la validation de la commande engendre également celle des conditions générales de vente.

Or, ces conditions générales prévoient la mise en place de prestations payantes (*envoi de bons d'achat, envoi d'une sélection d'articles*). Comme le numéro de la carte bancaire a été communiqué pour payer l'article ou les frais de port d'un montant souvent modique, le professionnel n'a plus qu'à le réutiliser pour les prochains règlements.

Le consommateur qui surveille ses comptes s'empressera de faire opposition à sa carte bancaire. Il tentera vainement de contester les paiements déjà effectués : pour l'établissement bancaire, il ne s'agit pas d'une fraude dans la mesure où le titulaire a volontairement communiqué son numéro de carte. Pour la police la gendarmerie, il s'agit d'un simple litige entre un site internet et l'un de ses clients qui ne revêt aucun aspect pénal.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

